

Infos

Inscriptions au vide-greniers

Si vous voulez une place pour le vide-greniers, pensez à vous inscrire rapidement en mairie.

Pour rappel, les habitants de Payns bénéficient d'un emplacement gratuit (présence obligatoire sur le stand de la personne qui le réserve), au-delà 10 € les 5m.

Le paiement se fait à l'inscription.

Lutte contre le bruit

Il est rappelé que par arrêté préfectoral n° 90/1004 A, sont interdits sur la voie publique et dans les lieux publics, les bruits gênants par leur densité (moteurs, engins bruyants, émissions musicales...).

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à

préserver la tranquillité des voisins y compris par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Nous vous remercions de votre compréhension pour le bon respect de cet arrêté.

A l'approche des vacances il est utile de rappeler cette réglementation car si certaines personnes sont en congés, il faut penser à celles qui travaillent.

Baignade interdite

Nous vous rappelons comme chaque année à cette période que la baignade est interdite dans les cours d'eau de la commune et dans les trous situés dans les pâtures communales. En cas d'accident, la commune dégage toute responsabilité.

Démoustication

Une démoustication a été réalisée en avril dernier.

Les inondations de ces dernières semaines et la pluviométrie importante ont rendu ce traitement inefficace.

Bennes a verre

Des bennes à verre sont à la disposition des administrés à différents endroits de la commune.

Il leur est demandé de bien vouloir laisser propres les abords de celles-ci. Ne laisser ni carton ni capsule, ni verre cassé dangereux pour les enfants.

Propreté dans le village

Nous demandons aux détenteurs d'animaux de bien vouloir, au cours de leur promenade dans le village et espaces verts de la commune, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramasser les excréments que ceux-ci peuvent laisser à ces endroits.

Modification des heures d'ouverture de la mairie

Durant la période des grandes vacances, le secrétariat de mairie sera ouvert de 14 h à 17 h du lundi 8 août au vendredi 26 août inclus.



le p'tit Payntier

édito

Le dépassement des limites de qualité concernant le paramètre nitrates se poursuit. La teneur est actuellement de 52.4 mg/l alors que normalement la concentration maximale admissible est de 50mg/l. Sur le plan sanitaire, les nitrates ne sont pas nocifs pour la santé humaine. C'est leur transformation en nitrites et en composés nitrosés dans l'organisme qui induit un risque pour celle-ci. La consommation régulière de cette eau est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé plus particulièrement pour les femmes enceintes, les jeunes enfants (méthémoglobinémie du nourrisson ou « maladie bleue ») et pour toute personne fragilisée par la maladie. L'Agence Nationale de Santé demande que les restrictions d'usage alimentaire soient impérativement respectées par les populations à risque. De l'eau de source embouteillée est mise à la disposition des populations concernées à la mairie.

Les travaux pour la réalisation du nouveau forage devraient bientôt débiter. Ils sont actuellement bloqués en raison des exigences de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui impose une étude d'impact pour les tranchées qui vont être réalisées en plein champ entre les châteaux d'eau de Payns et St-Lyé, de Payns et Savières et des mesures compensatoires pour le remblai effectué le long du chemin après le pont de la Seine pour mettre le local abritant les pompes à l'abri des inondations. Ces exigences ont retardé les travaux de plus d'un an et entraînent des coûts supplémentaires. De plus, les entreprises retenues, ne pouvant démarrer les travaux, voient leurs plannings perturbés. Mais nous devons



respecter la loi qui génère des procédures administratives très lourdes et qui semblent peu justifiées dans notre situation.

Les travaux de voirie rue des Maisons brûlées et rue Naudet à partir de la voie Riot sont maintenant terminés. Les aménagements pluviaux réalisés (puisards dans l'angle de la cour de l'école maternelle) semblent porter leur fruit. Ils permettent de capter les eaux de pluie en provenance de ces rues qui se déversent rue Hugues de Payns. Les très fortes précipitations du mois de mai n'ont ainsi jamais entraîné de perturbations devant la boulangerie. La rue n'a pas été inondée. Il faut attendre pour voir les résultats en cas d'orage violent et intense mais, de toute façon, les effets en seront atténués. Sinon, les aménagements réalisés semblent convenir aux riverains qui ont vu leur



environnement considérablement amélioré.

Par contre, les travaux de réhabilitation des vestiaires et sanitaires de la salle des sports pour se mettre en conformité avec les normes handicapés ont pris du retard en raison de la longueur des procédures administratives (dossier architecte, permis de construire nécessitant la consultation des services accessibilité et sécurité, demandes de subventions, appel d'offre...). Ils devraient débiter en septembre.

Bloc-notes

Ecuries de Payns

9 octobre

Concours de sauts d'obstacles

6 novembre

Concours de sauts d'obstacles

d'Halloween

11 décembre

Concours de sauts d'obstacles

Cérémonie

14 juillet

Cérémonie au monument

aux morts

11 novembre

Cérémonie aux monuments

aux morts et au cimetière

Salle socio-culturelle

24 septembre

Tournoi de pétanque du CPEP

Salle des fêtes et des sports

13 juillet

Repas champêtre, feu d'artifice

21 août

Vide-greniers, fête patronale

24 septembre

Repas des anciens

16 octobre

3^{ème} vide-dressings de la commune

28 octobre

Collecte des encombrants

6 novembre

Loto du CPEP

26 novembre

Soirée Cabaret de l'association

Hugues de Payns

3 décembre

Téléthon

11 décembre

Marché de Noël du CPEP

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



17

Vie dans la commune



CLSH

Petit changement cette année puisque le CLSH ouvre une semaine de plus en juillet, soit jusqu'au 29 et la dernière semaine d'août.

Cette année encore, notre dynamique équipe d'animation n'a pas ménagé ses efforts d'imagination pour concocter un beau programme d'été pour les enfants !

Le grand thème de l'été 2016 est le jeu qui s'invite sous toutes ses formes pour le Club Jeunes, en Olympiades pour les petits, en Jeux Olympiques pour les grands et au Brésil pour les moyens.

Pour ponctuer cette période estivale, différentes sorties sont prévues avec

des visites au Moulin du Parc, à la Mer de Sable (Paris), à Sherwood (Paris) et Blooni (Tinqueux).

Plus près de chez nous, découverte de l'équitation aux Ecuries de Payns avec, pour les petits, transport en calèche !

Deux camps sont également organisés : du 11 au 13 juillet les enfants iront au camp des Terres Rouges et du 18 au 22 juillet, le Club Jeunes sera au camp de Buthier.

Vous pouvez également consulter le programme au jour le jour sur la page Facebook : ACMSH - Le monde des p'tits payntiers.

Un bel été pour tous !



Festivités du 13 Juillet

Cette année, nous avons apporté quelques modifications au programme des festivités du 13 juillet en espérant que vous serez plus nombreux à participer au repas champêtre précédant la retraite aux flambeaux.

Rendez-vous à 19h30 à la salle des sports pour toutes les familles qui se seront inscrites au repas (même tarif que l'année dernière).

Un apéritif sera offert par la commune aux adultes et, pour que les enfants s'amuse pendant ce temps, nous leur proposerons des jeux gratuits qui leur permettront de remporter des petits lots.

Pour les plus jeunes : pêche aux canards.

Pour les plus grands (et les adultes s'ils le souhaitent) : course en sac et course à l'œuf.

Vers 22h30, distribution, comme les années précédentes, de lampions et bracelets lumineux puis retraite aux flambeaux.

La soirée sera clôturée par le feu d'artifice tiré par les pompiers au stade de foot Robert Gueux.

Nous souhaitons que ce programme vous plaise et nous attendons nombreux pour vous inscrire en mairie à cette soirée à partager avec les enfants en toute convivialité !

ASLP

Un peu de sport, cela vous dit ? Cela se précise aussi...

L'association Sport Loisir de Payns (ASLP) vient d'être créée. Elle a pour but de permettre aux habitants du village de pratiquer un sport collectif en loisir à proximité sans avoir la contrainte des compétitions le week-end. Les sports proposés seront variés : basket-ball, football, handball, volley-ball, et pourquoi pas d'autres en fonction des envies et des possibilités...

Vie dans la commune

Les séances débuteront à la rentrée scolaire en septembre à la salle des sports (jour à définir). Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à nous rejoindre. La cotisation annuelle est fixée à 30€. Pour tout renseignement ou toute inscription, contactez Hélène Tisserand au 06.08.41.93.31 ou via titimoups@hotmail.com.

La Fête des voisins

Chemin du Château d'eau, rue Coquet, rue des Maisons Brûlées, voie des Fontaines et chemin du Grès ... etc.

On fête les voisins à Payns !

Un moment de convivialité bien apprécié qui permet de se connaître un peu mieux.

Au-delà de ces bons moments, cela peut permettre de créer de l'entraide et de s'organiser en voisins vigilants de manière informelle.

Il pourrait aussi être possible de mettre en œuvre d'une manière plus formelle, un dispositif de voisins vigilants mais



cela nécessiterait de répertorier géographiquement les zones à surveiller et d'avoir pour chaque zone des habitants qui acceptent la responsabilité de veiller sur les maisons concernées.

Ces personnes volontaires seraient les « citoyens vigilants » qui, en voisins, joueraient les rôles de gardiens d'immeuble, de veilleur, d'agent de sécurité, etc. Mais aussi, elles seraient

amenées à signaler les comportements « suspects » et les faits « anormaux ». Il semble que, dans notre village, l'organisation informelle est plus appropriée et qu'il est plus facile « d'avoir un œil » sur les maisons très proches des nôtres que de s'engager à veiller sur l'ensemble d'un quartier. Si votre avis diffère, n'hésitez pas à venir en parler en mairie !



Nouvelles entreprises

EIRL AUBRAT Frédéric

Bijoutier - Artisan joaillier
Fabrication, création, transformation et réparation.

Frédéric AUBRAT
24, rue Coquet
Sur RV au : 06 76 49 54 43
Site web : aubratfrederic.strikingly.com

ZK Soudure

Fabrication artisanale
ZAOURAT Khalid
36, chemin du Tertre.
06 98 48 49 13
zaouratk@outlook.fr

Société FLH9

• Commerce de nappes en tissu enduit antitache, articles Charles Viancin et autres articles de la table
• Conseil en urbanisme et champs électromagnétiques

Françoise LEBRUN-HUTINEL
4, rue Coquet
Sur RV au : 06 30 17 61 39
ou 03 25 43 19 32
lebrunhutinel@gmail.com